



# NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU  
9 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2025 à 20h00 à l'Espace Vauban.

## **MEMBRES :**

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH.

## **POUVOIRS :**

Madame Caroline DEUBEL qui donne procuration à Madame Béatrice GEORG  
Monsieur Luc ILLIG qui donne procuration à Monsieur Philippe BOUCHET  
Monsieur Gérard VOLCKMANN qui donne procuration à Madame Valérie DITTGEN  
Monsieur Olivier LOGEL qui donne procuration à Monsieur Claude STURM

## **ABSENCES EXCUSEES :**

Monsieur Joseph GRESS et Madame Nadine SCHLACHTER

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025
3. Mise en place de la fongibilité des crédits
4. Attribution des subventions annuelles aux associations
5. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux SRRA
6. Contrats de saisonniers pour l'été 2025
7. Emprunt supplémentaire pour le groupe scolaire
8. Attribution des marchés pour la rénovation de l'éclairage de l'Espace Vauban
9. Validation de devis
10. Compte-rendu des décisions du Maire (devis)
11. Divers

## **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Proposition selon l'ordre de la liste des conseillers d'après leur âge : Sandrine SCHALLWIG*

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et

représentés :

**Article 1 :** De désigner Madame Sandrine SCHALLWIG, Conseillère municipale, comme secrétaire de séance. Elle contresignera les délibérations et le procès-verbal de la séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2025**

*Lecture du procès-verbal par Madame le Maire à l'ensemble des conseillers avant de prendre note des éventuelles modifications. A l'issue de la séance, le procès-verbal sera modifié en conséquence et publié.*

\*\*\*

Vu le projet de procès-verbal présenté en séance et diffusé à l'ensemble des Conseillers en annexe de l'invitation à la présente réunion,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2025.

## **3. MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

*Monsieur Philippe BOUCHET, Conseiller Municipal délégué explique que le budget est voté en deux sections (investissement et fonctionnement) et dans chaque section on retrouve différents chapitres et opérations. L'idée de cette délibération est d'autoriser le Maire à transférer des fonds d'un chapitre à un autre dans une même section.*

\*\*\*

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

## **4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS**

Point ajourné

## 5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SSRA

---

*Madame le Maire propose qu'une subvention de 1 500€ soit allouée pour l'organisation des festivités liées au 100 ans de l'association. Cette somme est la même que celle allouée à l'association Animations de la Moder pour l'accueil de délégations du Limousin.*

*Le vin d'honneur, à l'instar de celui organisé par l'association Animations de la Moder, sera également pris en charge par la commune.*

*De plus, chaque année la commune avance les frais de fonctionnement et les SSRA dispose d'une enveloppe de 5 000€. Si l'ensemble des frais dépasse cette enveloppe l'association paye le surplus.*

*Pour l'année 2024, le reste à charge serait plus élevé que les années précédentes, à savoir, 4 000€. Il est décidé d'accorder une aide supplémentaire à l'association mais pas en déduction de ces charges. L'aide accordée sera une contribution suite aux travaux réalisés dans le club-house par l'association.*

\*\*\*

Vu la demande de subvention présentée par les SSRA,

Considérant les évènements organisés à l'occasion des 100 ans de l'association,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

*Madame Caroline DEUBEL, intéressée, ne prend pas part au vote*

**Article 1 :** D'attribuer une subvention exceptionnelle totale d'un montant de **3 500€** aux SSRA.

**La subvention se décline comme suit :**

- 1 500€ à l'occasion des 100 ans de l'association
- 2 000€ au titre d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation de travaux par l'association

## 6. CONTRATS DE SAISONNIERS POUR L'ETE 2025

---

Vu les candidatures spontanées réceptionnées

Considérant l'accroissement d'activité temporaire au service technique du fait des congés d'été des agents ainsi que des tâches saisonnières (arrosage, entretien des plantations, tonte, ...),

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** De valider la création de 3 postes de saisonniers au service technique entre le mois de juillet et le mois d'août 2025 pour un accroissement temporaire d'activité dans ledit service.

**Article 2 :** De fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures par semaine.

**Article 3 :** De fixer la rémunération des agents affectés aux services techniques sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 366),

**Article 4 :** D'établir les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3,1,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

**Article 5 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

## **7. EMPRUNT SUPPLEMENTAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE**

---

Madame le Maire rappelle que ce point a déjà été évoqué. Un nouvel emprunt serait souscrit pour repartir en 2026 avec une base financière saine.

La Caisse des dépôts, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole ont été consultés.

La Caisse des dépôts est moins souple sur les conditions de remboursement notamment et l'emprunt repose sur le taux du livret A qui pourra évoluer.

Le prêt proposé par le Crédit Mutuel est plutôt intéressant et les frais pourront être négociés en amont.

\*\*\*

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

*Mesdames Anastasie ARTH et Nathalie HOLTZ, intéressées ne prennent pas part au vote.*

**Article 1 :** De valider la proposition établie par le Crédit Mutuel et qui se résume comme suit :

- Montant emprunté : 400 000€
- Taux fixe : 3.40%
- Durée de remboursement : 20 ans
- Frais de dossier : 400€

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

## **8. ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE L'ESPACE VAUBAN**

---

*Madame le Maire présente le tableau d'analyse des marchés et la comparaison des prix proposés par l'entreprise SIGMATECH, l'entreprise G2A Electricité et l'entreprise K3E.*

*L'entreprise SIGMATECH est la mieux-disante hors option et avec option.*

\*\*\*

Vu les prévisions budgétaires 2025,

Vu la procédure de consultation dans le cadre de la rénovation de l'éclairage de l'Espace Vauban,

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** D'attribuer le marché de rénovation de l'éclairage Vauban à l'entreprise : SIGMATECH pour un montant de 26 671,84€ HT soit 32 0006,21€ TTC.

**Article 2 :** De valider l'option pour l'installation de luminaire graduable dans la grande salle pour un montant de 4 721,99€ HT soit 5 666,39€ TTC.

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

## **9.1 VALIDATION DE DEVIS POUR LE PARKING DE L'ESPACE VAUBAN**

---

Point ajourné

## **9.2. VALIDATION DE DEVIS POUR LA DALLE BETON DE L'ABRI VAUBAN**

---

*Monsieur Claude STURM, Maire délégué d'Auenheim et 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les devis de l'entreprise BEILLARD et de l'entreprise Léon.*

*L'entreprise Léon apparaît comme mieux-disante 4 297.57€ contre 5 824.44€ pour l'entreprise Beillard.*

\*\*\*

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** De valider le devis de l'entreprise Léon pour un montant de 4 297,57€ TTC.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

## **10. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

---

*Madame le Maire présente les derniers devis validés au titre de sa délégation.*

\*\*\*

Vu les délégations accordées au Maire et notamment la possibilité de valider les devis inférieurs à 10 000€,

Considérant la nécessité de rendre compte au Conseil Municipal dans le cadre de cette délégation,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** D'acter les validations de devis suivantes :

- Devis MFC Style pour la réparation de la porte du Cabinet médical : 6 708,50€ TTC
- Devis Krauth pour le contre poids du tracteur : 772,20€ TTC

- Devis Jung menuiserie pour la réparation du mur du périscolaire : 1 180,80€ TTC
- Devis Kocher Electricité pour des nouveaux radiateurs dans l'un des logements de l'école maternelle : 3 574,65€ TTC
- Devis Siehr pour de nouveaux spots LED au périscolaire : 336 € TTC

## 11. DIVERS

---

- *Urbanisme*

*Madame le Maire présente les dernières Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées ainsi que les dernières Déclarations Préalables (DP) et les derniers Permis de Construire (PC) accordés.*

- *Vente de la Boulangerie Gramfort*

*Il y a quelques années les locataires souhaitaient acheter et une évaluation des domaines avait été faite. Le prix leur semblait trop élevé mais ils seraient désormais d'accord pour une vente à 475 000€ (au lieu de 495 000€).*

*Un avis des domaines actualisé est en cours.*

- *Festivités du 11 mai*

*La cérémonie du 8 mai sera organisée le 11 mai pour commémorer les 80 ans de la libération de la commune.*

*Les festivités seront organisées au monument aux morts d'Auenheim. L'UPJ et les enfants des écoles seront présents et un passage de véhicules anciens sera organisé par l'association HMRA Histoire Mémoire Reconstitution Alsace avant la cérémonie.*

*Une affiche sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.*